



CONVOCAZIONE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

TERRITOIRE AGRICOLE : QUÉBEC DOIT FAIRE PREUVE DE VIGILANCE

Montréal, le 30 mars 2009. — « Le territoire agricole est un patrimoine collectif non renouvelable et chaque hectare sacrifié ampute d'autant la capacité de produire du Québec. Il appartient donc au gouvernement du Québec d'écarter toute proposition ne reconnaissant pas le territoire agricole en tant que pierre d'assise du développement durable de l'agriculture, l'importance de protéger les terres ou la nécessité de consacrer la priorité aux activités agricoles en zone verte ».

C'est en ces termes que se sont exprimés aujourd'hui des porte-parole de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), du Conseil de la transformation alimentaire et des produits de consommation (CTAC), de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et de l'Union des producteurs agricoles (UPA) au moment où le gouvernement du Québec, par le biais de son mandataire Bernard Ouimet, sonde divers intervenants quant à la possibilité de modifier les lois et règlements régissant la protection du territoire agricole.

L'adoption de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), il y a maintenant 30 ans, visait à mettre un terme aux effets catastrophiques de l'urbanisation non planifiée sur la pérennité des terres agricoles et à la destruction de ce même patrimoine par l'éparpillement, en zone verte, de toutes sortes d'usages étrangers à l'agriculture. L'importance de cette loi et sa nécessité ne faisaient aucun doute aux yeux du législateur, qui a également estimé nécessaire de lui conférer un statut supra-législatif, lui donnant primauté sur les dispositions de nombreuses autres lois. Or, si l'adoption de la LPTAA a permis d'éviter le pire, elle n'a toutefois pas mis un terme à la pression qui s'exerce sur les terres agricoles. Cette pression n'a en effet jamais cessé — elle s'est même accentuée avec le temps.

À témoin, depuis 1978 dans la seule Communauté métropolitaine de Montréal, la zone agricole a perdu 32 000 hectares sur un territoire où la qualité des terres et du climat est pourtant exceptionnelle pour l'agriculture. Ce phénomène est d'autant plus inadmissible qu'une étendue quasiment équivalente (30 000 hectares) en zone blanche, abandonnée ou inexploitée, est encore disponible pour l'urbanisation dans la triple couronne de Montréal, soit une superficie plus grande que l'île Jésus.

Depuis 1994, à l'échelle du Québec, quelque 56 000 hectares ont été exclus de la zone agricole ou destinés à des usages non agricoles. En fait, plus de 4 000 hectares se perdent ainsi à tous les ans, en moyenne. À ce rythme, c'est autant que la superficie de l'île de Montréal qui est retirée de la zone agricole à des fins urbaines à tous les dix ans.

Commission de l'aménagement du territoire

Déposé le : 2010-03-11

N° 0142

Secrétaire : *[Signature]*

Selon un sondage effectué par Léger Marketing en octobre 2008, « plus de 93 % des Québécois considèrent que les terres agricoles devraient être autant (33 %), sinon mieux protégées (60 %) que maintenant. Peut-on demander plus comme consensus? Il apparaît évident que la population du Québec ne s'attend pas à un affaiblissement de la loi, bien au contraire ».

Soulignons finalement l'appui des organisations suivantes à l'initiative d'aujourd'hui : Agropur, l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADAQ), l'Association québécoise des spécialistes en sciences du sol (AQSSS), le Conseil canadien des distributeurs alimentaires (CCDA), La Coop fédérée, la Fondation québécoise en environnement (FQE), l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) et le Regroupement national des conseils régionaux en environnement (RNCREQ).

Source :

Éliane Hamel
Directrice des communications
Union des producteurs agricoles
Téléphone : 450 679-0540, poste 8235

Information :

Patrice Juneau
Conseiller aux affaires publiques
Union des producteurs agricoles
Téléphone : 450 679-0540, poste 8591
Cellulaire : 514 702-8591